



Réunion du Bureau du S.D.E. du 6 septembre 2018

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix huit, le Bureau s'est réuni le jeudi 6 septembre à 17 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Étaient présents :

Pour le Bureau : M. Frossard (Président) ;
Mmes Carrère, Pourteau et Vergès ;
MM. Armary, Barral, Boubee, Cazabat, Dutour, Fourcade, Laffaille, Lussan, Mur, Pelieu et Piron.

Excusés : Mmes Cuq, Curbet, Durrieu, Mendès et Solles ;
MM. Dabezies et Guilhas .

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Florence Armary, Dominique Alexandre, Simon Alleman, Jérôme Gimenez et Marie-Noëlle Mainguy

Ordre du jour

- *Décisions à prendre suite à la CAO*
- *Gouvernance du SDE : composition du Bureau*
- *Accueil de l'agence départementale de l'énergie : aménagement des locaux*
- *Lancement de nouveaux appels d'offres : diagnostics énergétiques de bâtiments, achat de carburant, projets ENR*
- *Participation du SDE à divers événements :*
 - *VTT à Loudenvielle*
 - *Journées Nationales de la Lumière à Marseille*
 - *Village Alternatiba à Tarbes*
 - *Hommage François Fortassin au Port de Balès*
 - *Journée bois-énergie à Auch*
- *Informations sur les travaux en cours entre les 13 SDE d'Occitanie et prochaine conférence des présidents*
- *Saisine de la commission paritaire pour mettre en place le RIFSEEP (primes de fonction) au SDE pour les techniciens et ingénieurs*
- *Questions diverses*

Avant d'informer les membres du Bureau des conclusions de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie peu avant la réunion de bureau, portant sur les 4 marchés en cours :

- alimentation de deux sites isolés
- géo référencement du réseau d'éclairage public
- accord-cadre à bons de commande pour l'entretien de l'éclairage public et les bornes de recharge de véhicules électriques
- accord-cadre pour le groupement d'achat d'électricité

le Président informe ses collègues de la démission de monsieur François-Jean Laffont, délégué de la commune d'Ilhet au SDE et membre du bureau, de l'ensemble de ses mandats électoraux. Suite à ce changement, monsieur Rouch présente la carte de la représentation géographique des nouveaux cantons. Après délibération, le bureau, sans exception, se déclare favorable au maintien de la composition actuelle du bureau jusqu'aux prochaines élections municipales. **Une délibération valide cette décision.**

N°	Objet de la délibération
DL 87-09-2018	<p align="center">Renouvellement gouvernance du SDE suite à la démission de monsieur Laffont</p> <p>Par courrier du 17 juillet 2018, Monsieur François-Jean Laffont, délégué au SDE65 pour la commune d'Ilhet et membre du bureau, a informé le Président qu'il démissionnait de tous ses mandats électoraux. Il ne peut donc plus faire partie du bureau du SDE.</p> <p>Où cet exposé, les membres du Bureau décident, à l'unanimité et en application du règlement intérieur du SDE65 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le poste de François-Jean Laffont restera vacant jusqu'au renouvellement du bureau à la suite des prochaines élections municipales. - le bureau sera désormais composé de 22 membres.

La première décision prise par la CAO concerne le marché d'alimentation de deux sites isolés : le restaurant le Carlitz à Aragnouet et la ferme des 3 sapins à Arcizans-Avant. Dominique Alexandre, chargé de ce marché, a analysé les 4 offres reçues et a relevé des écarts de prix dus à la qualité des panneaux fournis. Il a donc proposé à la commission d'approfondir cette analyse et de soumettre à nouveau ce dossier au bureau du 5 octobre. Le Bureau prend acte de cette décision et ce dossier sera étudié lors de cette prochaine réunion.

Monsieur Alexandre poursuit par la présentation du marché de géo-référencement des réseaux d'éclairage public. La commission devait s'implément procéder à l'ouverture des offres. Il précise qu'une des entreprises a été écartée lors de l'ouverture électronique des plis car le dossier présenté était incomplet. Le choix définitif du prestataire sera effectué lors de la prochaine réunion de la CAO et présenté au bureau qui suivra.

Jérôme Gimenez, en charge du marché multi-attributaire concernant les travaux de réparation d'éclairage public ou interventions sur les bornes de recharge de véhicules électriques suite à des dégradations ou accidents, en rappelle le déroulement. 3 entreprises ont présenté une offre. Suite à leur analyse, les membres de la commission ont décidé de retenir les entreprises Bouygues ES, Cassagne/EPE co-traitantes et ENGIE. Les membres du bureau approuvent cette décision et **une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL 88-09-2018	<p align="center">Marché Public de travaux Accord-cadre à bons de commande Travaux de réparation d'éclairage public ou bornes de recharge de véhicules électriques suite à accidents, dégradations ou événements climatiques</p> <p>Daniel Frossard, Président, informe les membres du Bureau des résultats des travaux de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie ce jour pour étudier les offres déposées dans le cadre de la consultation pour travaux de réparation d'éclairage public ou bornes de recharge de véhicules électriques suite à accidents, dégradations ou événements climatiques</p> <p>Trois dossiers dématérialisés ont été remis dans les délais, pour un lot multi-attributaire avec trois candidats à retenir.</p> <p>Il est donc proposé de retenir :</p> <p>Entreprise BOUYGUES ES (avec un coefficient de 1) Entreprise CASSAGNE / EPE (avec un coefficient de 1,03) Entreprise ENGIE (avec un coefficient de 1,0475)</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- approuve le choix opéré par la Commission d'Appel d'Offres 2- autorise le Président à signer l'accord-cadre, les bons de commande et tout document lié à ce marché.

Simon Alleman présente le dernier marché traité par la CAO, ayant pour objet le groupement d'achat pour la fourniture d'électricité 2019-2021.

Le chargé d'affaires en rappelle d'abord l'historique. Ce marché se décomposait en 2 lots. 7 entreprises ont déposé une offre. L'analyse a été effectuée conjointement avec le Département et la Communauté d'Agglomération, ces deux collectivités étant coordonnateurs du groupement d'achat avec le SDE65. Au vu des conclusions, les membres de la commission ont décidé de retenir les fournisseurs suivants : EDF, Direct Energie, ESL/Alterna et Engie pour le marché subséquent. Le bureau s'y déclare favorable et **une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL 89-09-2018	<p style="text-align: center;">Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés du groupement de commandes coordonné par le SDE 65</p> <p>Daniel Frossard, Président, informe les membres du Bureau des résultats de la consultation, validés par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie ce jour à 16h30.</p> <p>Le règlement de consultation prévoyait de retenir quatre opérateurs économiques sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures.</p> <p>LOT n° 1 : puissance souscrite <36 kVA dont l'éclairage public Sur les 7 offres présentées, quatre ont été retenues avec les notes techniques suivantes (sur 100 points) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. EDF - 81 points 2. DIRECT ENERGIE - 77 points 3. ESL/ALTERNA - 75 points 4. ENGIE - 69 points <p>LOT n°2 : puissance souscrite >36 kVA Sur les 6 offres présentées, quatre ont été retenues avec les notes techniques suivantes (sur 100 points) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. EDF - 81 points 2. DIRECT ENERGIE - 77 points 3. ESL/ALTERNA - 75 points 4. ENGIE - 69 points <p>Les notes techniques seront reprises à hauteur de 10 % pour l'attribution des marchés subséquents.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- approuve le choix opéré par la CAO ; 2- autorise le Président, responsable du marché, à signer l'accord-cadre ; 3- autorise le Président à lancer la consultation pour le/les marché(s) subséquent(s) à venir, et à signer tout document s'y rapportant.

En conclusion, le directeur informe le bureau du lancement prochain de deux nouveaux appels d'offres : l'achat de carburant ainsi que le marché portant sur les diagnostics énergétiques de bâtiments. Le bureau approuve et **une délibération est prise en ce sens.**

N°	Objet de la délibération
DL 90-09-2018	<p style="text-align: center;">Marché public : fourniture de carburants et déplacements autoroutiers</p> <p>Daniel Frossard, Président, informe les membres du Bureau de la nécessité de lancer une nouvelle consultation concernant le marché de fournitures de carburants et de services autoroutiers.</p> <p>Comme en 2014, l'achat se fera via des cartes accréditatives permettant de suivre les dépenses et de financer d'autres services comme le péage des autoroutes, pour une nouvelle période de 3 ans.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accepte la proposition du Président, - autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour le marché de fourniture de carburants, suivant une procédure formalisée

Le sujet suivant porte sur l'accueil de l'agence départementale de l'énergie dans les locaux du SDE

Monsieur Rouch rappelle la création de la future agence locale de l'énergie, dossier qui sera soumis à l'approbation du Conseil Départemental en octobre prochain. Il détaille la composition du personnel de cette agence :

2 personnes viennent de l'EIE (Espace Info Energie), 3 agents sont du SDE et 2 personnes sont mises à disposition par le Conseil Départemental.

Il présente ensuite au bureau le plan d'implantation centrale de l'ALEC au sein du SDE et rappelle le budget alloué aux travaux, soit 255 000 €. Il rajoute qu'une variante a été demandée à l'architecte afin de relier l'ancien garage au bâtiment d'accueil. En ce qui concerne le personnel, Denis Maumus, actuellement Conseiller en Energie Partagé au Syndicat, serait détaché auprès de cette agence afin de gérer principalement l'énergie « chaleur », dans le cadre d'un contrat territorial à passer avec l'ADEME.

Monsieur Rouch évoque les différentes manifestations auxquelles le SDE va participer

- Finale du championnat de France de VTT les 15 et 16 septembre 2018 à Loudenvielle. Le SDE s'associe à cette manifestation dans le cadre de la mobilité électrique et partagera le stand avec EDF, le SIVAL et Mecamont. Michel Pelieu signale la présence de Gérard Holtz à cet événement pour la promotion le VTT électrique. Les élus du SDE sont conviés à cette manifestation.
- Les 24 et 25 septembre 2018, Claude Cazabat, maire de Bagnères de Bigorre, Bruno Rouch, directeur du SDE65 et Jean-Jacques Warmoeskerken, chargé d'affaires EP, se rendront à Marseille pour participer aux Journées Nationales de la Lumière. A cette occasion, un prix va être remis à monsieur Cazabat dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public de la Mongie, au titre de « l'Eclairage Exemplaire ».
- Tenue du village Alternatiba le 30 septembre à Tarbes : ce mouvement œuvre afin d'apporter des solutions au dérèglement climatique. Dans le cadre des énergies renouvelables, le Syndicat y tiendra un stand.

Le directeur aborde ensuite le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Il explique que cette mesure est déjà appliquée aux agents administratifs et aux agents du service « exploitation » du SDE. Elle doit maintenant être mise en place pour la filière technique (techniciens et ingénieurs). Monsieur Rouch détaille cette prime composée d'une part fixe liée aux responsabilités de l'agent et versée mensuellement, et d'une part variable fonction de l'engagement de l'agent sur l'année, versée en une ou deux fois. Le comité technique du Centre de Gestion sera saisi pour sa mise en place. Le bureau donne son accord au lancement de cette procédure.

Madame Carrère, Messieurs Pelieu et Cazabat quittent la séance à 18 h 15.

Question diverse 1

Le Président laisse la parole à Florence Armary qui présente la nouvelle Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD). Ce règlement, applicable depuis mai 2018, renforce d'une part la protection des données personnelles et d'autre part la responsabilité des collectivités qui doivent assurer une protection optimale de ces données à chaque instant. Afin d'assurer cette mission, un agent du SDE doit être délégué au sein du SDE.

Monsieur Frossard propose de désigner madame Armary en tant que déléguée à la protection des données. Le bureau s'y déclare favorable et une *délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 91-09-2018	<p data-bbox="564 1787 1246 1816" style="text-align: center;">Désignation d'un(e) délégué(e) à la protection des données</p> <p data-bbox="422 1843 1394 1980">Daniel Frossard, Président, expose au Bureau que le règlement UE 2016/679 du Parlement Européen concernant la protection des données est applicable à la France depuis le 25 mai 2018. Ce nouveau règlement renforce la responsabilité des entreprises et des collectivités qui doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.</p> <p data-bbox="422 2007 1394 2085">Afin de mener à bien cette mission, le Président propose de désigner un agent du SDE65 en qualité de Délégué à la Protection des Données et de lui fournir les moyens nécessaires à son accomplissement.</p>

	<p>A l'issue de l'exposé et après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie, décide, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner, à compter de ce jour, Florence Armary, responsable administrative et juridique, en tant que Déléguée à la Protection des Données, et de lui donner tout moyen nécessaire pour mener à bien cette mission, - d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant mise en concurrence pour le marché de fourniture de carburants, suivant une procédure formalisée
--	---

Question diverse 2

Florence Armary poursuit par le rappel du dossier relatif à la construction de la pico-centrale du Rioumajou à Saint-Lary. Pour compléter l'instruction de ce dossier, elle explique qu'une convention de servitude doit être signée entre le SDE65 et les communes de Sailhan et Saint-Lary. Le bureau donne son accord pour l'établissement de ce document et une *délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 92-09-2018	<p align="center">Réalisation d'une pico-centrale sur l'Estat pour l'alimentation électrique de l'hospice du Rioumajou : Etablissement d'une convention de servitude entre le SDE65 et les communes de Sailhan et Saint-Lary, propriétaires des terrains</p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du bureau le projet de réalisation d'une pico-centrale sur l'Estat pour l'alimentation électrique de l'hospice du Rioumajou, et la nécessité de construire un local abritant les équipements mécaniques et électriques de conversion et de régulation de l'énergie nécessaires à cette alimentation.</p> <p>A cet effet, il convient d'autoriser le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65), maître d'ouvrage du projet, à établir une servitude sur les parcelles concernées par ce projet.</p> <p>A l'issue de l'exposé et après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie, décide, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autoriser le Président à signer la convention de servitude à intervenir avec le SDE 65, étant entendu que cette convention sera authentifiée par acte administratif et à la charge exclusive du SDE 65, dès la fin des travaux, au plus tard au moment du branchement de la pico-centrale

Question diverse 3

Dominique Alexandre, chargé d'affaires sur le secteur de la vallée des Gaves pour le renforcement et l'enfouissement des réseaux, présente la demande du SIVOM du Pays Toy (SEPT). 2 opérations de reprise des branchements vétustes doivent être réalisées sur le territoire des communes d'Esquièze-Sère et Luz-Saint-Sauveur et le SEPT souhaite coordonner l'enfouissement des réseaux. Cette demande est acceptée par le bureau et dans un premier temps, deux études vont être lancées afin de définir la nature des travaux à réaliser.

Question diverse 4

Le directeur rappelle au bureau le partenariat conclu avec la ville de Tarbes pour la réalisation ponctuelle de certaines opérations d'enfouissement des réseaux ou de rénovation de l'éclairage public. La dernière demande porte sur les travaux à réaliser dans le passage entre le chemin Clair et la rue Raymond Peyrès. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation de l'éclairage public doit être conjointement signée par le SDE65 et la ville de Tarbes. Le bureau donne son accord et *une délibération pour autoriser le président à signer cette convention est prise*.

N°	Objet de la délibération
DL 93-09-2018	<p style="text-align: center;">Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SDE65 et la commune de TARBES pour la rénovation de l'éclairage public à l'occasion des travaux d'enfouissement des réseaux électriques du passage entre le chemin Clair et la rue Raymond Peyrès</p> <p>Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la commune de TARBES, dans le cadre de la compétence déléguée relative à la distribution d'électricité, a demandé au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65) d'enfouir les réseaux électriques du passage entre le chemin Clair et la rue Raymond Peyrès.</p> <p>Afin de ne pas multiplier les interventions sur la voirie et notamment les fouilles, et compte tenu des compétences du SDE65 en matière d'éclairage public, la commune de TARBES a également décidé de confier au SDE65 la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'éclairage public sur ce même secteur.</p> <p>Il est donc proposé que le SDE65 coordonne les travaux d'enfouissement des réseaux et de rénovation de l'éclairage public, suivant une convention de mandat ayant pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de confier au SDE65 le soin de réaliser au nom et pour le compte de la commune et à ses frais la partie d'ouvrage relevant de l'éclairage public <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - autorise le président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune de TARBES et le SDE65, et tout acte relatif à la mise en œuvre de cette opération.

Question diverse 5

Dans le cadre de la mission de conseil en énergie partagé, monsieur Rouch explique qu'une consultation pour la réalisation de diagnostics énergétiques sur des bâtiments communaux ou intercommunaux doit être relancée. Le Président demande aux membres du bureau leur accord et *une délibération valide cette décision.*

N°	Objet de la délibération
DL 94-09-2018	<p style="text-align: center;">Marché Public Accord-cadre à marchés subséquents Diagnostics énergétiques des bâtiments publics</p> <p>Daniel Frossard, Président, informe les membres du Bureau que dans le cadre de la mission de conseil en énergie partagé des collectivités, il convient de relancer la consultation en vue de l'accord-cadre pour la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments communaux ou intercommunaux.</p> <p>Ce marché prendra la forme d'un accord-cadre avec un à deux marchés annuels subséquents.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de lancer un accord-cadre pour la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics communaux ou intercommunaux ; - fixe la participation du SDE à 10 % du montant des études ; - autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de consultation concernant le diagnostic énergétique des bâtiments publics communaux ou intercommunaux.

Question diverse 6

Monsieur Rouch fait part d'un changement dans le traitement des affaires relatives aux candélabres accidentés. Monsieur Grillet, expert en assurances et interlocuteur du SDE65 jusqu'à ce jour, a, suite à des ennuis de santé, cédé son cabinet à Zuhait Solutions, cabinet d'expertises en assurances situé à Bayonne. Le directeur après étude de sa proposition, propose de confier la gestion de ce dossier à celui-ci. Les membres du bureau approuvent et *une délibération est prise en ce sens*

N°	Objet de la délibération
DL 95-09-2018	<p style="text-align: center;">Désignation d'un nouvel expert en assurances dans le cadre de la gestion des dommages sur candélabres</p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle au Bureau que le cabinet d'expertises en assurances de monsieur Grillet était chargé, jusqu'à ce jour, de la gestion des dossiers concernant les candélabres accidentés.</p> <p>Suite à des ennuis de santé, monsieur Grillet a informé le SDE65 qu'il ne pouvait plus assurer cette mission et que le cabinet d'expertises en assurances Zuhait Solutions, sis à Bayonne, reprenait sa succession. Ce cabinet propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner monsieur Pierre Poulit, expert de ce cabinet d'expertises, comme interlocuteur du SDE65. - de limiter ses honoraires, sous forme de forfait, de 250 à 400 € HT par affaire, forfait identique à celui appliqué par le cabinet d'expertises de monsieur Grillet. <p>Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie, décide, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de confier au cabinet d'expertises en assurances Zuhait Solutions la gestion des dossiers relatifs aux candélabres accidentés, - d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Question diverse 7

Le directeur fait part au bureau de la mise à jour à réaliser au niveau du développement de la carrière professionnelle des agents. Pour cela, le document référent « tableau des emplois » doit être actualisé. Avec l'approbation des membres du bureau, *une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 96-09-2018	<p style="text-align: center;">Avancement de grade Mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien emploi</p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau :</p> <p>Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Bureau syndical compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018.</p> <p>Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement, - la suppression de l'emploi d'origine. <p>Vu le tableau des emplois, Le Président propose aux membres du bureau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un emploi de Technicien Principal de 1^{ère} Classe (nouveau grade) à temps complet - la suppression d'un emploi de Technicien Principal de 2^{ème} Classe (ancien grade) à temps complet. <p>Le Bureau syndical après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité de ses membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. <p>Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.</p>

Question diverse 8

Le dernier point abordé concerné le déploiement du compteur communicant Linky

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), le SDE65 peut procéder à des contrôles de son concessionnaire Enedis. Le directeur propose que le Syndicat procède à un contrôle en particulier sur le

déploiement du compteur Linky et présente deux propositions. La première a pour objet de confier à l'AEC une mission de contrôle sur le déploiement de ce compteur et ses conséquences, la deuxième consiste à un lancement de mesures sur le compteur installé chez un particulier par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR).

Yannick Boubee intervient pour rappeler la situation conflictuelle qu'il a connue dans sa commune lors de l'installation de ce compteur. Monsieur Piron le rejoint dans ses propos, ayant connu une situation similaire à Tarbes.

Au regard du coût de chaque mission, monsieur Boubee s'enquiert d'un éventuel contrôle en régie (par le SDE) afin de le diminuer. Le directeur lui précise que le SDE ne peut pas être juge et partie. Il rappelle aussi que le choix des matériels posés a été fait au niveau national.

Monsieur Piron est opposé au contrôle des compteurs car il pense que le public ne comprendrait pas pourquoi maintenant et non pas au début de l'opération.

Le directeur les informe de la situation du SIEDA(Aveyron) qui a été mis au Tribunal Administratif par une association ayant relevé son absence de contrôle sur Linky. Les SDE ont saisi la FNCCR pour connaître la suite à y donner. En conséquence, certains d'entre eux mettent aujourd'hui ce contrôle en place.

Jean-Claude Piron souhaiterait qu'il y ait une restitution annuelle par Enedis sur les anomalies et incidents constatés lors de la pose du compteur. En conclusion, le bureau décide de convoquer Enedis lors de la prochaine réunion pour faire le point sur cette opération. D'autre part, monsieur Rouch se renseignera auprès des autres SDE pour connaître leur avancée sur ce sujet. Et une note juridique sera à préparer.

Louis Armary quitte la séance à 18 h 30 et monsieur Laffont arrive.

Avant de conclure la séance, le Président remercie monsieur Laffont pour son travail accompli au SDE en tant que membre du bureau. A son tour, celui-ci remercie monsieur Frossard, ses collègues et le personnel du Syndicat pour leur collaboration et les moments agréables qu'il a partagé avec chacun d'entre eux.

La séance est levée à 18 h 30.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL87 09 2018 Renouveau de la gouvernance du SDE suite à la démission de monsieur Laffont

DL88 09 2018 Marché public de travaux : accord-cadre à bons de commande « Travaux de réparation d'éclairage public ou bornes de recharge de véhicules électriques suite à accidents, dégradations ou événements climatiques »

DL89 09 2018 Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés du groupement de commandes coordonné par le SDE 65

DL90 09 2018 Marché public : fourniture de carburants et déplacements autoroutiers

DL91 09 2018 Désignation d'un(e) délégué(e) à la protection des données

DL92 09 2018 Réalisation d'une pico-centrale sur l'Estat pour l'alimentation électrique de l'hospice du Rioumajou : établissement d'une convention de servitude entre le SDE65 et les communes de Sailhan et Saint-Lary, propriétaires des terrains

DL93 09 2018 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le SDE65 et la commune de TARBES pour la rénovation de l'éclairage public à l'occasion des travaux d'enfouissement des réseaux électriques du passage entre le chemin Clair et la rue Raymond Peyrès

DL94 09 2018 Marché public : accord-cadre à marchés subséquents « diagnostics énergétiques des bâtiments publics »

DL95 09 2018 Désignation d'un nouvel expert en assurances dans le cadre de la gestion des dommages sur candélabres

DL96 09 2018 Avancement de grade – mise à jour du tableau des emplois avec suppression de l'ancien emploi

Les membres du Bureau

Le Président

Daniel FROSSARD